[illegible] manifestation [illegible] Bulgarie dans le sens du dé[illegible]

[illegible] militaire autorisée [illegible] ne saurait, en tout cas, [illegible] engagé à la Russie. L'initiative [illegible] ministres européennes où ne [illegible] actuellement de mettre un ar[illegible]

[illegible] de la classe sous les drapeaux [illegible] jusqu'au 31 décembre (ex[illegible]

[illegible] en licenciée d'ordinaire la classe [illegible] en avance : c'est, à savoir, l'infan[illegible] 1/26 octobre, et la cavalerie le 10/23 [illegible]

[illegible] de l'une et de l'autre sous [illegible] n'a donc été décidé qu'après [illegible] l'Autriche eût commencé ses préparatifs.

[illegible] inutile d'ajouter que cette décision [illegible] une simple mesure de prudence com[illegible] nullement d'intérêt international. [illegible] clame sous les drapeaux après le 1/14 [illegible] et qu'il ne s'y mêle aucune pensée [illegible]. La politique russe depuis trois [illegible] ne saurait surprendre. [illegible] espère donc que la conversation ne [illegible] engagée sera une poursuite [illegible]

L'Autriche et la situation extérieure

Vienne, 2 janvier.

Il est extrêmement difficile d'obtenir ici des précisions sur les mesures militaires prises ou à prendre. Il est certain que des contingents individuels ont été accordés. Il est certain également que dans les milieux militaires on croit pas que la situation actuelle doive être longtemps maintenue. On ne réfute, en revanche, à donner aucune indication sur les projets du gouvernement.

On a signalé qu'il y avait quelque injustice à rendre l'Autriche principalement responsable de la tension qui peut résulter en Europe de la prolongation des mesures militaires. Le gouvernement autrichien, dit-on, de source autorisée, n'a pris aucune mesure ministre au moment où ces mesures eussent été le plus passagères pour la Serbie, c'est-à-dire alors que celle-ci mobilisait.

Il entre part, on insiste sur ce fait que les mesures militaires n'ont commencé en Autriche que dans la seconde quinzaine d'octobre, ainsi que dès le mois de septembre, la Serbie avait rappelé sous les drapeaux la classe 1888 libérable, soit 60.000 hommes.

Quand on essaye de scruter les dispositions des milieux officiels, relatives à la suite d'événements, on constate une inquiétude assez vive provoquée, assure-t-on, par l'idée d'un départ de l'armée serbe actuellement en Albanie, dont les officiers déclarent publiquement que même si le gouvernement serbe leur ordonne d'évacuer les positions qu'ils occupent, ils y resteront et refuseront d'obéir.

C'est par cette raison et quelques autres de même genre, notamment le fait que la question des frontières d'Albanie n'a même pas été abordée par la réunion des ambassadeurs, qu'on explique la persistance des mesures militaires.

On insiste par contre sur le caractère essentiellement pacifique de la politique austro-hongroise.

Une personnalité importante déclare d'ailleurs que les relations austro-russes sont actuellement des plus courtoises.

La question de Scutari

Rome, 2 janvier.

Malgré la discrétion qu'on observe à ce sujet, on assure qu'un échange de vues des plus actifs se poursuit entre Vienne et Rome au sujet de la question de Scutari. Le roi d'Italie a pris des engagements vis-à-vis de son beau-père. Le roi Nicolas déclare que la possession de Scutari lui est indispensable, car sans cette conquête, la situation de son trône serait, dit-il, gravement compromise.

Le gouvernement italien insiste donc de la façon la plus énergique auprès du gouvernement autrichien — et il a prié la gouvernement allemand d'insister dans le même sens, pour que la future Albanie ne comprenne pas Scutari.

Aucun résultat n'a encore été obtenu.

Les lignes de Tchataldja

Constantinople, 2 janvier.

Le général Hasim Nazim pacha rentrant de passer l'inspection de l'armée de Tchataldja dit qu'il a trouvé l'armée dans un état satisfaisant au point de vue moral et hygiénique.

La nouvelle parvient ici ce soir que le roi Ferdinand se rendrait au quartier général de Tchorlou.

Les hostilités gréco-turques

On mande de Philippiades que la situation devant Janina n'a pas changé.

Mercredi, à l'aube, une petite attaque des Turcs contre le 7e régiment d'evzones a été repoussée. Le tir de l'artillerie turque s'est [illegible]

La princesse Marie est arrivée à Philippiades et a visité les postes de secours ; elle a manifesté l'intention d'y installer un hôpital.

On mande de Chio que les pourparlers entre les notables musulmans et les Turcs pour leur reddition ayant échoué devant l'intransigeance du commandant turc, hier devaient commencer les opérations grecques en vue de l'assaut des positions fortifiées des Turcs, concentrée sur le mont Pitles.

On s'attend à une prochaine rencontre décisive.

Conclusion d'un accord entre la Grèce et la Bulgarie

On mande de Salonique qu'un accord a été signé hier entre la Bulgarie et la Grèce, réglant toutes les questions relatives au trafic sur les voies ferrées et au service des postes dans les territoires occupés par les alliés.

Télégrammes franco-bulgares

A l'occasion de la nouvelle année, M. Daneff, premier plénipotentiaire du gouvernement bulgare à Londres, a adressé au président du Conseil le télégramme suivant :

« Au seuil de la nouvelle année, je m'empresse de présenter mes vœux les plus sincères pour la grandeur de la France qui a témoigné tant de sympathie bienveillante à mon pays et de zèle si éminent chef du gouvernement.

« DANEFF ».

M. Poincaré a répondu :

« Vos aimables vœux pour la France m'ont très sincèrement touché ; je vous en remercie de tout cœur et vous adresse ceux que je forme du mon côté pour la Bulgarie. Veuillez recevoir également mes meilleurs souhaits pour vous-même.

« POINCARÉ ».

M. Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris, actuellement à Sofia, a également fait parvenir ses vœux au Président de la République et au président du Conseil, qui l'ont remercié.

Les Réceptions du jour de l'An

A L'ÉLYSÉE

En présentant mercredi au Président de la République le corps diplomatique, M. François Bertie, ambassadeur d'Angleterre, a prononcé cette allocution :

« Monsieur le Président,

« Les membres du corps diplomatique sont heureux de vous apporter à l'occasion du nouvel an, leurs respectueuses félicitations et leurs vœux les meilleurs pour votre personne et pour la France, aux destinées de laquelle vous avez présidé depuis bientôt sept ans. Pendant cette période, la France a pris sous vos auspices une part prééminente à toutes les manifestations de l'œuvre civilisatrice mondiale et a prêté son puissant concours au raffermissement des rapports internationaux.

« Au nom du corps diplomatique, je viens vous remercier, Monsieur le Président, de la bienveillance que vous nous avez invariablement témoignée et dont nous vous conserverons toujours le souvenir le plus reconnaissant »

Le Président de la République a répondu :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Je remercie le corps diplomatique des félicitations et des vœux qu'à l'occasion de la nouvelle année il vient, par votre bouche, d'adresser en son nom à la France et à la personne du Président de la République.

Il m'a été particulièrement agréable d'entendre son éminent interprète rendre cette justice à mon pays qu'il a cessé de prendre une part prééminente au développement de l'œuvre de la civilisation, et de travailler au maintien ou à la consolidation des bons rapports entre les nations.

Ce que, dans cet ordre d'idées, la France a fait dans le passé, et qu'elle fait dans le présent, elle le fera dans l'avenir. C'est là qu'est le devoir. C'est là aussi que sera son honneur.

A la veille du jour où va finir mon septennat, je ne puis à me féliciter, devant vous, des excellentes relations que pendant l'exercice de mes hautes fonctions, j'ai entretenues avec le corps diplomatique tout entier.

« Qu'il reçoive mes sincères remerciements et l'assurance que le souvenir de tout le bien que je pense de chacun de vous ne sortira pas de ma mémoire lidèle et reconnaissante.

« Je vous prie, Messieurs, de transmettre aux souverains et aux chefs d'Etat, que vous représentez auprès de moi ici avec tant de distinction, les vœux que je forme pour le bonheur de leurs augustes personnes et la prospérité de leurs pays. »

La « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » répondent gratuitement, par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la colonisation, etc..., etc....

Le général belge de Meuter

EST MIS A LA RETRAITE

parce qu'il refusait de plier le genou devant le clergé

Le général de Meuter vient d'être mis d'office à la retraite, pour n'avoir pas voulu plier le genou devant le clergé belge, tout puissant auprès du ministère de la guerre.

L'officier envoie à M. de Broqueville, le ministre qui vient ainsi de le frapper injustement, une lettre dont voici les principaux passages :

« Le Moniteur du 27 courant porte que le lieutenant Montagnie est déchargé de ses fonctions d'aide de camp auprès du général-major de Meuter, admis à la pension de retraite.

C'est de cette façon-là que Monsieur le ministre désigne faire savoir à un général, qui a commencé au pays 40 années de son existence, qu'on renonce à ses services, c'est par ce procédé brutal qu'on lui fait savoir qu'il est mis à la retraite neuf années avant l'époque qu'il aurait dû atteindre !

« Vous étiez fort de ne pas m'avertir et de ne pas m'épargner l'humiliation que vous m'infligez si brutalement.

« J'aurais offert ma démission au Roi et le gouvernement aurait économisé les quelques milliers de francs de pension qu'il aura bien obligé de me payer, pour mes bons et loyaux services. »

Le général de Meuter recherche alors les causes qui motivent cette mesure brutale. Ce n'est pas, dit-il, « une incapacité physique », puisque sa santé et sa vigueur sont restées entières ; ce n'est pas non plus pour « incapacité morale », puisque de récentes manœuvres ont démontré sa valeur militaire et sa science de technicien.

« Ce ne sont donc pas mes chefs, dit le général de Meuter, qui m'ont jugé incapable ; d'ailleurs, les notes qu'ils ont émises sur mon compte et qui m'ont été communiquées par eux, sont des plus élogieuses.

« Avouez donc, Monsieur le ministre de la guerre civile, que c'est pour incapacité religieuse que vous m'avez pensionné.

« J'ai, en effet, manifesté quelque indépendance vis-à-vis de vos aumôniers, et fatalement le goupillon a brisé l'épée ! ! »

Et le général termine sa lettre si digne et si énergique à la fois par un coup droit au ministre clérical :

« Un gentleman aurait mis quelque forme dans le procédé, mais l'exécuteur des basses œuvres des aumôniers devait bien à cor fracardie la satisfaction d'une exécution brutale. Je vous crie : « Merci ».

M. Bruce Ismay quitte la "White Star Line"

La compagnie White Star annonce officiellement que M. Bruce Ismay, président de l'International Mercantile Marine Company, qui contrôle la White Star, le Red Star, l'Atlantic Transport, Dominion et American Company, quitte ses fonctions qui seront prises par M. Harold Sanderson.

On se rappelle que M. Bruce Ismay qui se trouvait à bord du « Titanic » au moment de la catastrophe fut vivement pris à partie à cette époque.

SUICIDE A LA DYNAMITE

Un jeune carrier nommé Gaëtan Valencia, âgé de 26 ans, s'enfermait, mercredi, chez lui et à l'aide d'un détonateur faisait exploser une cartouche de dynamite qu'il s'était placée sur la poitrine. La charge étant trop faible, il ne réussissait qu'à se faire d'affreuses brûlures. Aussitôt d'ailleurs il recourait à un autre moyen de suicide : avec une farouche énergie, il se frappait de deux coups de couteau au sein gauche. Mais il ne parvenait encore qu'à se blesser grièvement.

Il prit alors un temps de répit. Des voisins l'aperçurent tout ensanglanté se rendant à l'abreuvoir, où il se lavait à grande eau. Comme ils l'interrogeaient, il répondit sèchement « qu'il avait commencé à se suicider et qu'il allait s'achever », mais on ne prêta pas grande créance à ce propos ; bientôt on le vit quitter sa maison tranquillement après avoir changé de linge et de vêtements.

Valencia se cacha à deux cents mètres de sa demeure, derrière le mur d'un parc tout proche. Là il se mit dans la bouche une grosse cartouche de dynamite, et allumant une mèche, attenda, impassible, une explosion formidable ébranla les habitations voisines. Quand on accourut, on trouva le cadavre du carrier horriblement broyé. La tête avait été littéralement pulvérisée ; des débris de cervelle, le nez, les oreilles furent recueillis à vingt mètres du corps. Quant aux mâchoires, on n'en trouva pas le moindre fragment.

Dans les poches du désespéré on découvrit une lettre incohérente où il narrait de ses regrets de ne pouvoir « épouser la Vierge Marie ».

La gendarmerie d'Etaples a ouvert une enquête pour rechercher la personne qui a fourni de la dynamite au malheureux jeune homme.

Le Drame du Perreux

La culpabilité du maire

M. Lucien Pirou, maire de Gentilly, arrêté dans les circonstances que nous avons relatées, sous l'inculpation de double assassinat, vient d'être suspendu de ses fonctions.

M. Leroux avait pris possession de ses fonctions depuis deux jours. Il a reçu mercredi les employés de la maison et les amis de la municipalité. A ses yeux bienveillants, il répondait invariablement, faisant allusion à l'arrestation du maire M. Pirou : Souhaitons que l'année nouvelle soit meilleure que la fin de celle qui vient de se terminer. »

C'est qu'en effet ceux-là mêmes qui, jusqu'ici, avaient défendu le plus énergiquement M. Pirou contre l'accusation portée contre lui commencent à se demander si cependant l'ancien maire de Gentilly n'est pas coupable. Certains témoins viennent de faire des déclarations qui sont accablantes. L'un des témoins, M. de Burgat, habitant rue Nodot, 49, a confirmé en ces termes et les confidences qu'il a reçues et les révélations qu'il a faites à la police.

« M. Pirou, a-t-il dit, est venu me trouver ici, dimanche vers huit heures du matin, c'est-à-dire environ douze heures après le crime et m'a déclaré être l'auteur de la tentative d'assassinat commise au Perreux. Voilà le fait brutal et indiscutable. Quant à l'importance que l'on peut, que l'on doit ajouter à cette déclaration, vous allez pouvoir en juger vous-même. »

Et M. de Burgat poursuivit :

« Je connais M. Pirou depuis plusieurs années et si nos relations étaient seulement des relations d'affaires elles n'en étaient pas moins très cordiales. Je considérais Pirou comme un jovial, un farceur, aimant les blagues énormes. Un travail acharné le rendait parfois soucieux. Mais entre temps il adorait les plaisanteries. Son mariage, célébré il y a quatre ans, avait quelque peu modifié son humeur. L'usine de cuirs vernis, jadis florissante, périclitait. M. Prosper Pirou avait fait l'acquisition de machines dont le rendement ne répondait pas à ses espérances. Il fut victime, en outre, de la baisse subite des cuirs et à la mort de sa mère, proche de famille où chaque frère ou sœur réclamait le partage vinrent aggraver ses difficultés.

« Le 7 décembre, Pirou vint me dire qu'il avait besoin de 30,000 francs et me demanda où, selon moi, il pourrait se les procurer. C'est alors que je lui indiquai un banquier M. Chabroux père, à qui il s'adressa. Ce fut en vain. Sur ce point c'est tout ce que je sais. M. Chabroux père mourut vers la mi-décembre. »

Ici se place la partie la plus importante du témoignage de M. de Burgat :

« Dimanche matin, vers huit heures, on sonna à la porte de notre appartement. Ma femme alla ouvrir. C'était Pirou, qui entra, et joyeusement me dit :

« Vous savez le crime du Perreux ? Eh bien, c'est moi qui ai donné des coups de couteau aux deux femmes. On va bien rigoler ». Mais ne dites rien ; dans deux jours, l'affaire sera arrangée ».

Et il riait en disant cela. Puis aussitôt il partit. Moi je n'eus pas un instant d'émotion et je me reconnais en pensant : « Pirou a encore trouvé l'occasion d'une blague énorme et veut me faire « marcher ». Cela ne prendra pas »

« Le même jour, vers midi, deux inspecteurs de la Sûreté se présentèrent à mon domicile pour recueillir mon témoignage. Ils me parlèrent du Jamet, non sous lequel j'étais présenté l'assassin du Perreux. Je leur dis ne rien connaître de l'affaire, ignorer le nom et la personne de Jamet, et n'avoir par conséquent aucun soupçon. Et j'étais parfaitement sincère, car je le pensais un instant, durant cette sorte d'interrogatoire, le souvenir de Pirou et de sa déclaration folle ne me revint à l'esprit.

« Quelques heures plus tard, on revint encore m'interroger sans plus de résultat.

« Lundi, Pirou fut arrêté et l'on vint me chercher pour me conduire auprès de M. Guichard. Dans la bureau du chef de la Sûreté, des questions précises me furent posées. On me communiqua certaine détails de l'affaire.

« Subitement, quand on me parla de l'odeur de cuir répandue par le paquet qu'avait apporté la meurtrier, je me dis : « Si c'était Pirou !.... »

« Et je fis à M. Guichard la récit que l'on connaît. Le chef de la Sûreté m'a dit que je devrait jurer. Je ne peux pas être parjure. J'ai donc tout dit ; mais j'ai insisté formellement pour qu'on ajoutât à mes déclarations que sans la reconnaissance, par les deux victimes, de leur meurtrier, on ne pourrait, selon moi, tirer pour sérieux l'aveu si étrange qu'était venu me faire M. Pirou. Je ne crois pas que l'on puisse condamner un homme seulement sur un aveu fait dans de telles conditions. »

***

M. Pamart, juge d'instruction, qui, hier matin, avait longuement entendu M. de Burgat, dont on vient de lire les déclarations, a, hier après-midi, confronté le témoin avec M. Pirou.

Le maître de Gentilly était assisté de l'avocat dont il a fait choix, Me Henri Robert.

CONTES ET VARIÉTÉS

MONSIEUR MONOCLE

(Suite)

C'était pour lui qu'on était venu à La Fourche, où un mieux sensible s'était produit, jusqu'au moment où ce malheureux événement semblait avoir réveillé ces névrosités les plus aiguës.

Aussi se disposait-on à regagner Paris plus tôt qu'on ne l'avait prémédité, dès le départ était proche.

Cela contrariait vivement M. Monbars, et il ne le cache pas.

Les Ducellier crurent comprendre que Monbars songeait à Lucie. L'intérêt de leur fille rendit moins pressant leur désir de fuite ; et, encore que très tourmentés par les allures de plus en plus fantasques de Luc, ils se laissèrent, sans trop de peine, persuader par M. Monocle de prolonger, de quelques jours encore, leur séjour à La Fourche.

Du reste, il s'employait à distraire la jeune malade, s'occupait de lui, le suivait dans sa chambre, le faisait parler, l'examinait, sans cesser de promener des regards investigateurs sur le lit de la maison basse où la moissaure estivale, qui l'avait tenu pendant des mois çà et là couvert d'une végétation verdoyante, commençait à rouiller, lasser et dénuder la carcasse du toit, visible par endroits sous les tuiles brisées.

IV

J'AI DES PREUVES !

Ce qui activait l'attention de M. Monocle, c'était le dessin qui, peu à peu, se précisait sur le toit, à l'aide des fragments rougeâtres des tuiles rompues. Ce dessin marquait un chemin direct partant du rebord du toit, au-dessous de l'étroit auvent de la porte d'entrée, et venait aboutir à l'angle du chalet, sous l'amorce de pierres en saillie formant comme une échelle droite, mais praticable jusqu'à la corniche, assez large pour y poser juste la pied et qui soutenait les balcons des trois fenêtres de la façade en retour. Comme le plus proche de ces fenêtres, à l'angle du mur, couvrait sur la chambre du jeune Ducellier, M. Monocle pouvait calculer, tout à son aise, la possibilité d'une escalade, bien qu'effroyablement téméraire.

D'ailleurs, il n'y avait pas à en douter ; ce chemin, si bien tracé, avait été suivi. Cette observation, jointe à d'autres, d'un autre ordre, amenèrent dans l'esprit de M. Monocle une conviction inébranlable, qu'il s'agissait de vérifier et de prouver. Mais les moyens de faire la preuve lui manquaient encore. Monbars s'acharnait à les trouver avec une ardeur qui ne remuait plus devant rien.

Toutefois, se sentant près du but, il multipliait ses visites chez l'instituteur. Sans rien laisser pressentir de ses découvertes, il parlait d'un individu suspect dont il était parvenu à retrouver la trace, déjà lointaine, grâce à des amis dévoués dans la police parisienne, et qu'il ne s'agissait plus que de pincer pour l'amener à l'aveu.

— Mais s'il n'avoue pas ? gémissait Thérèse, on a perdu d'espoir et de crainte.

— J'ai des preuves, répondait à demi-voix impérieusement M. Monocle.

Thérèse le regardait ardemment de ses beaux yeux pleins de fièvre, et Monbars, alors, manifestait un grand trouble, un trouble si étrange que la jeune fille détournait ses regards avec un frisson.

— Nous vous donnons bien du mal, Monsieur Monbars, s'excusait Tristan, que la reconnaissance aveuglait. Notre gratitude sera éternelle. Mais que pourrons-nous faire pour vous ?

Monbars, sans répondre, regardait la jeune fille. Vaguement épouvantée, elle cachait dans ses mains ce délicieux, ce terrible visage qui chavirait le cœur et la conscience des hommes.

Ces scènes devenaient plus fréquentes. Maintenant, M. Monocle s'emparait des mains de Thérèse pour l'encourager ; et Thérèse brut sentir que, chaque fois, l'étreinte se resserrait, qu'il l'attirait lentement plus près de lui. Une horreur l'affolait et la malheureuse fille tuitait pour ne point se raidir, se défendre, dans l'épouvante de décourager l'homme auquel elle attendait le salut de son fiancé. S'il passait un jour sans venir, l'angoisse la tuait ; dès qu'il entrait, elle blêmissait et les mains qu'elle lui tendait d'un geste de martyre, étaient molles et glacées d'une sueur d'agonie.

— Vous l'aimez donc bien ?... lui murmura-t-il une fois qu'ils étaient seuls.

— Plus que ma vie, répondit-elle farouche.

— S'il fallait la donner pour le sauver, cette belle vie qui peut être pour vous si ravissante d'amour et de joie ?

Elle répondit rudement :

— Je la donnerais. Et plût à Dieu que je pusse mourir ; je souffre trop.

— Mais..., dit-il lentement, si vous mourriez... Pierre ne m'intéresserait plus. C'est pour vous que je le fais !

— Je vous remercie, balbutia Thérèse accablée. Et les larmes se mirent à couler, de ses yeux demi-clos, silencieusement.

. . . . . .

— Il faut en finir, se dit Monbars en s'en allant, je ne puis plus supporter cela. C'est très beau, je sens que je vais attendre le sublime ; mais je n'en puis plus.

Le soir de ce même jour, Monbars, ayant constaté que le baromètre avait baissé tout à coup d'une façon anormale, conclut à des perturbations atmosphériques, d'autant que son baromètre vivant, Loc, qu'il interrogeait constamment, montrait une agitation qui lui était coutumière à l'approche des orages.

Il était adossé à la fenêtre du jeune homme, alors occupé à fouiller dans un petit meuble à tiroirs pour y trouver des épreuves photographiques que M. Monbars lui demandait, sans autre but que de scruter ses gestes.

La lampe posée sur la plus haute étagère de ce meuble inondait de clarté le visage éteint du malade. Ses mouvements étaient fébriles, avec de brusques arrêts d'engourdissement.

— Je crois que vous avez envie de dormir, lui dit Monbars, je vais vous quitter.

— Oh ! répondit Luc en souriant faiblement, si j'avais envie de dormir, ce n'est pas votre présence qui me gênerait ; il m'arrive parfois de m'endormir, là, devant une fenêtre ouverte, et me réveiller le lendemain, tout vêtu, sur mon lit, sans savoir comment je m'y suis transporté.

— Avez-vous remarqué si ces... sommeils étaient provoqués par quelque événement, un incident quelconque ?...

— Non. C'est-à-dire... peut-être. Mais c'est tellement puéril.

— Dites tout de même.

— Eh bien voilà... mais c'est si bête ! Enfin !... J'ai une manie ; je ne puis perdre, égarer un objet sans me tourmenter jusqu'à la rage. Je cherche, je cherche, à en rendre malade. Eh bien ! j'ai fait cette remarque : est-ce l'énervement que je me suis donné, mais, ces jours-là, je m'endors, sans le savoir, debout, assis, n'importe. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que, presque toujours, je retrouve le lendemain, là, sur ma table ou dans un de ces tiroirs, l'objet que j'avais vainement cherché la veille. Où était-il ? Où suis-je allé le chercher ? Je l'ignore.

— Mais c'est de la double vue, cela, madame Monbars, une sorte d'auto-suggestion. Vous feriez un fameux sujet pour retrouver les objets perdus ! J'ai envie de vous faire chercher quelque chose.

— Quoi ? demanda le jeune homme ému.

Comme Monbars promenait ses regards autour de lui, une secousse violente le redressa ; il bâta et ses mains tremblèrent si fort qu'il dut les rejeter brusquement derrière.

Georges DE PEYREBRUNE.

(La suite paraîtra prochain).

LES BANDITS

Arrestation de Noury

On se souvient de l'attentat du 8 novembre dernier contre le bureau de poste de Bezons. Les auteurs de ce coup de main étaient avec Hanez déjà arrêté, Lacombe — toujours introuvable — et un nommé Louis Noury.

A la suite d'un cambriolage chez un antiquaire, M. Jules Dennery, près de Meaux, la police a retrouvé le pèle de Noury qu'elle a arrêté mercredi dans sa chambre, pendant son sommeil.

Un autre cambrioleur, Amédée Pianoli, également complice de Noury, a été arrêté presque en même temps, lui aussi dans sa chambre ; il essaya de résister, mais fut pris et ligoté.

Noury était un ami de Bonnot et de Garnier avec qui on le vit très souvent.

Les autos en France

76.771, tel est le nombre de voitures automobiles qui circulent en France, cette année, d'après les chiffres fournis par l'administration des contributions directes. Ce chiffre éloquent, rappelons-le bien, ne s'applique qu'aux voitures de particuliers, c'est-à-dire que les autobus et taxis, qui circulent de nos jours en quantités considérables tant à Paris que dans nos départements, n'y sont pas compris.

Comme dernière, on a'en comptait que 64.209 ; il y a donc augmentation de 12.562 d'une année à l'autre.

C'est la Seine qui naturellement compte le plus d'automobiles, viennent ensuite la Seine-et-Oise, le Nord, la Seine-Inférieure, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Seine-et-Marne, l'Oise, l'Eure, le Pas-de-Calais et la Marne, la Gironde, l'Aisne, la Somme, les Alpes-Maritimes, la Seine-et-Loire, la Lozère, le Maine-et-Loire, l'Hérault et la Calvados.

Bandages herniaires

avec ou sans ressorts nouveaux modèles perfectionnés réduisant les hernies les plus rebelles sans causer aucune gêne, toutes les tailles depuis 1 fr., chez Mlles Anastasien, bandagistes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.35. 1207

Feuilleton du 3 janvier 12

Les Mémoires d'un Commissaire de Police

par Pierre ZACCONE

La Maison du Damné

— Ce n'est pas moi qui fus chargé de l'enquête de l'affaire... et nous nous sommes [illegible] un certain utile du [illegible] Toulouse, le crois bien que l'on a quelque temps de la, que des faits [illegible] se produisaient aux Etats-Unis. [illegible] Bonnaire avait vaux dans passé à [illegible] probable, quelques-uns de nos plus habiles [illegible] Rapport [illegible] Amérique [illegible] Bonnaire [illegible] Mais [illegible] Bonnaire [illegible] Bonnaire [illegible] Bonnaire